

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 22 octobre 2024
Salle du conseil - mairie

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2^{ème} adjointe,
- Muriel SAMAR, conseillère municipale,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusées :

- Isabelle COURTIN, 1^{ère} adjointe.

Secrétaire de séance : Amélie BONNIER, conseillère municipale.

ORDRE DU JOUR

- CCPVG : modification statutaire,
- Demandes de subventions,
- Courrier association villelonguaise des chasseurs en battue,
- Décision modificative,
- Adhésion convention participation « prévoyance » proposée par le centre de gestion et participation financière,
- Fixation taux promotion et création emploi permanent (avancement de grade),
- Action sociale,
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023,
- Questions diverses.

* * * *

CCPVG : MODIFICATION STATUTAIRE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification statutaire de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves avec le déploiement du point 7 « actions de politique sportive » dans son intégralité tel qu'il est exposé par le rapporteur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ATTRIBUE** une subvention de 400.00 € à l'école de Villelongue.

L'autre demande de subvention concerne un raid sportif et solidaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de ne pas attribuer de subvention pour ce projet.

COURRIER ASSOCIATION VILLELONGUAISE DES CHASSEURS EN BATTUE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après délibération, le conseil municipal, **CHARGE** Monsieur le Maire de demander plus de précisions au président de l'association afin d'étudier la possibilité de verser une subvention.

DÉCISION MODIFICATIVE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DÉPENSES
61558	Entretien autres biens mobiliers	0.00	- 145.00
681(042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0.00	145.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00
INVESTISSEMENT			
204182	Autres org pub – Bât. et installations		183.00
2188	Autres immobilisations corporelles		- 183.00
10222	FCTVA	- 145.00	
2804182	Autres org pub – Bât. et installations	145.00	
TOTAL INVESTISSEMENT			0.00
TOTAL		0.00	0.00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous.

ADHÉSION CONVENTION PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CDG65 & PARTICIPATION FINANCIÈRE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant, **DÉCIDE** :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le CDG 65 et TERRITORIA Mutuelle avec effet au 1^{er} janvier 2025.

L'offre de base et ses options se composent ainsi :

<i>Assiette de cotisation / Indemnisation</i>	<i>Sur TBI + NBI + RI + CTI</i>	
<i>Garanties de Base obligatoires</i>	<i>Taux d'indemnisation</i>	<i>Taux de cotisation</i>
Incapacité temporaire de Travail (ITT): En relais des obligations statutaires Invalidité RI au premier jour de CLM / CLD	90%	1.51%
<i>Garanties Optionnelles Facultatives</i>	<i>Classique</i>	
Option 1 : Incapacité temporaire de Travail (ITT) : En relais des obligations statutaires Invalidité RI au premier jour de CLM / CLD	95% 90% en Invalidité	1.59%
Option 2 : Perte de retraite	Capital = 50 % du PASS	0.75%
Option 3 : Perte de retraite	Capital = 100 % du PASS	1.49%
Option 4 : Décès - PTIA	100%	0.42%

- Article 2** : de verser une participation financière de 25.00 € bruts, conformément à la saisine du CST en date du 8 octobre 2024, par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat proposé par TERRITORIA Mutuelle dans le cadre de la convention de participation du CDG 65.

FIXATION TAUX PROMOTION & CRÉATION EMPLOI PERMANENT

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents, de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TAUX (%)
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires,**
- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires.**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

ACTION SOCIALE

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'attribuer des chèques cadeaux d'une valeur de 193.00 € par agent.

ADOPTION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2023

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA